

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 11 OCTOBRE 2022

Délibération n° 037-2022

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS -Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Gaëlle DIMBERTON - Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mathilde VERNET (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Nina ZACCAGNINO (Pouvoir à Pascale CAVILLON).

Membre excusé : Ludovic VINCENT

Membres présents à la séance : 16

Membres excusés ayant donné pouvoir : 2

Membre excusé : 1

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROCHE.

OBJET : **Convention entre la commune de Montrevel-en-Bresse et le Département de l'Ain relative à un aménagement de sécurité sur la RD67**

Rapporteur : Christophe DESMARIS

La convention définit les conditions administratives, financières et techniques des travaux d'aménagement sur la RD 67 dans le cadre de la sécurisation de la traversée du hameau de Cuet, consistant en :

- La création de 2 plateaux surélevés avec la pose de bordures T2 et le renforcement de la chaussée au droit des rampants ;
- Le recalibrage de la chaussée à 5.5 m par un marquage de rive et la suppression de la bande axiale ;
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées ;
- L'adaptation du dispositif d'assainissement.

La maîtrise d'ouvrage et le financement sont assurés par la commune de Montrevel-en-Bresse.

La Département autorise la commune à réaliser ces travaux sur le domaine public et établit des prescriptions relatives à cet ouvrage.

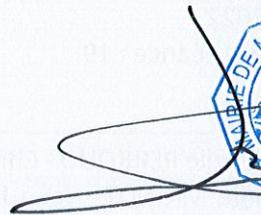
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,



Jean Yves BREVET